

Rapport du Conseil d'Etat au Grand conseil à l'appui d'un projet de loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement

Olivier Arni, Neuchâtel le 18 mars 2008

Agir au niveau local, que ce soit ici et ailleurs, est nécessaire pour contribuer concrètement à l'existence d'une véritable solidarité humaine, pour protéger et prendre soin de la dignité humaine, valeurs essentielle à nos yeux.

Le groupe socialiste salue le projet de loi qui nous est soumis et en remercie le Conseil d'Etat.

A vrai dire, Il était temps que notre canton se dote d'une base légale dans ce domaine. Cette loi permettra d'ancrer durablement dans notre canton la solidarité internationale en matière d'aide humanitaire et de coopération.

Plusieurs points forts sont à relever :

- Un mandant de prestations va être conclu sous la forme d'un contrat entre l'Etat et les partenaires de la coopération au développement.
- Prévu pour une durée de quatre ans, il fixera un cadre clair en terme d'objectifs et de conditions pour l'octroi de subvention.
- Le grand Conseil sera saisi en début de chaque législature par un rapport du Conseil d'Etat.
- Ce sera alors l'occasion de prendre connaissance des objectifs et de la planification financière, et d'en débattre démocratiquement dans notre enceinte.
- Ce projet de loi est le résultat d'un processus qui a été initié par le CE et mené en collaboration avec les acteurs concernés.
- Conséquence positive, et pas des moindres, cela a permis l'harmonisation de deux approches présentes et représentées dans notre canton :
D'une part, le jeûne fédéral, qui est actif depuis un demi siècle dans le domaine. Par ce biais, notamment 4 grandes œuvres suisses bénéficient d'un soutien pour des projets.

D'autres part, les ONG neuchâteloises, qui font aussi un excellent travail, ONG réunies dans la FENECO.

- Prochainement, tous ces acteurs seront réunis dans une seule fédération, qui sera le partenaire privilégié de l'Etat dans ce domaine.
- L'existence de cette fédération va assurer durablement la qualité des projets et être un interlocuteur d'orientation stratégique pour le CE.
- Une commission technique étudiera également les projets proposés sur la base de critères d'évaluation qui font référence dans le domaine.

- Un aspect important apportée par cette loi et l'existence d'une seule fédération, c'est la possibilité d'avoir accès aux fonds de la confédération.

C'est un bras de levier avec la DDC. La confédération soutient en effet largement les fédérations. La fédération jouera un rôle de coordination et d'interlocuteur avec la DDC. On pourra ainsi aller jusqu'à doubler les fonds pour les projets entre la part de l'Etat et celle de la confédération ! Voilà qui est excellent !

- Grâce à la fédération qui va être constituée, le volet formation va aussi être développé. C'est une ressource importante pour mener des projets, les concevoir, les financer et les évaluer !

Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Tous ces points positifs relevés, le groupe socialiste souhaite également d'apporter maintenant des éléments plus critiques au sujet de ce rapport,

Eléments plus critiques émis dans le but de participer de manière constructive à ce grand débat sur la politique sur l'aide humanitaire et la coopération au développement.

- Comme il l'avait déjà fait lors du budget 2006, le groupe socialiste relève la modestie du montant alloué à l'aide humanitaire et à la coopération au développement.

Nous demandons au Conseil d'Etat et à la commission de gestion et des finances de porter le montant inscrit au budget 2009, au minimum au niveau auquel il était dans les années 90, soit 305'000.- frs-

Le cas échéant, nous nous réserverons le droit d'intervenir lors de la session sur le budget si cette demande n'était pas prise en compte.

Concernant le futur, les rapports du Conseil d'Etat qui seront adressés au grand Conseil à chaque début de législature permettront de suivre l'évolution de ces montants et, si nécessaire, de les augmenter.

Autre sujet :

- Une inquiétude est également ressortie de nos discussions lors de la préparation du groupe socialiste.

Quelle est la place accordée au quart monde dans ce projet de loi ?

Est-ce que le Conseil d'Etat s'en soucie et quelle est sa stratégie à ce propos ?

Quelles réponses entend-il apporter dans les mois qui viennent pour lutter contre la paupérisation dans le canton ?

- Autre question : dans le rapport, il est question de tiers monde mais le Conseil d'Etat ne définit pas véritablement ce qui est englobé sous cette appellation.
- Pourrait-il nous définir plus précisément ce qu'il entend par tiers monde ? Quels pays sont concernés ? sur la base de quels critères ?

- Un autre point, plus formel, a été soulevé.

L'article 3 n'est pas très compréhensible, pour le moins il n'est pas très bien rédigé. Le Conseil d'Etat pourrait-il nous en proposer une version plus claire ?

En conclusion, le groupe socialiste acceptera ce rapport, qui met en valeur et renforce la tradition d'ouverture et d'humanisme de notre canton. Le parti socialiste y est attaché, comme vous le savez bien.

Agir au niveau local, que ce soit ici et ailleurs, est nécessaire pour contribuer concrètement à l'existence d'une véritable solidarité humaine, pour protéger et prendre soin de la dignité humaine, valeurs essentielles à nos yeux.

Science sans conscience n'est que ruine de l'âme, a dit un jour un célèbre mathématicien

En relation avec le présent rapport, on pourrait dire,

Politique sans conscience, n'est que ruine de l'âme, de notre humanité, ce qui nous rend véritablement humain,

Il ne faut en effet pas oublier, qu'habitantes et habitants du pays de Neuchâtel, nous sommes également citoyennes et citoyens du monde, planète dont nous partageons collectivement et de plus en plus, le destin.